

**Présidence de M. Yvan Salzmann, président**

**Membres absents excusés :** Raphaël Abbet ; Claude Bonnard ; Jean-François Cachin ; Johann Dupuis ; Romain Felli ; Claude Nicole Grin ; Gaëlle Lapique ; Philippe Lenoir ; Sandrine Schlienger ; Philipp Stauber.

**Membres absents non excusés :** Matthieu Carrel ; Evelyne Knecht ; Claude-Alain Voiblet.

Membres présents	86
Membres absents excusés	10
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	99

---

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

---

**Election  
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de Mme Manuela Marti, démissionnaire.

M. Philippe Mivelaz, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de Mme Gianna Marly.

Le Conseil désigne, à main levée et à la majorité moins une abstention, Mme Gianna Marly comme membre de la Commission permanente de gestion

---

**Lettre**

de la Municipalité (du 29 juillet 2015) demandant l'urgence pour les points :

- R 15 – **Préavis N° 2015/17** : « Projet de construction de 12 bâtiments « Minergie-P-Eco<sup>®</sup> », comprenant 88 logements, 3 zones d'activité, 2 chambres d'amis, 2 salles communes, un parking souterrain de 84 places et 23 places extérieures, sis chemin du Chalet-de-Pra-Roman. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 15'323 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA. Acquisition de parts sociales de la CODHA par la Ville de Lausanne. »
- R 16 – **Préavis N° 2015/22** : « Les communes romandes solidaires pour l'eau. Le fonds Solidarité internationale eau. Réalisation et gestion (2009 et 2013) »
- R 17 – **Rapport-préavis N° 2015/27** : « Révision complète du groupe turbine-alternateur n° 1 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement »
- R 19 – **Préavis N° 2015/38** : « Réaffectation et transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande de crédit d'ouvrage. Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Christina Maier »
- R 20 – **Préavis N° 2015/39** : « Métamorphose. Centre sportif de la Tuilière. Création d'un centre de football et d'athlétisme. Demande de crédit d'ouvrage »

**Communications  
municipales**

- 25 août 2015 : Réponse à la résolution de M. Hadrien Buclin du 25 novembre 2014 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Romain Felli intitulée « Rémunération des dirigeants d'Alpiq : quelle position de la Municipalité ? »
- 25 août 2015 : Réponse à la résolution de M. Romain Felli du 3 février 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts intitulée « libéralisation totale du marché de l'électricité : les services publics grands perdants ? »
- 1<sup>er</sup> septembre 2015 : Réponse à la question orale de M. Bertrand Picard déposée le 19 mai 2015 « Ouverture du bureau d'accueil Lausanne Infocité »
- 1<sup>er</sup> septembre 2015 : Réponse à la question orale N° 42 de M. Guy-Pascal Gaudard relative à une rumeur de démolition de deux fermes à Montblesson.
- 1<sup>er</sup> septembre 2015 : Réponse à la résolution de Mme Janine Resplendino du 19 juin 2012 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Jean-François Cachin du 22 novembre 2011.
- 1<sup>er</sup> septembre 2015 : Nomination de M. Simon Affolter au poste de secrétaire municipal de la Ville de Lausanne.
- 1<sup>er</sup> septembre 2015 : Evaluation des impacts sur les mendiants et la population lausannoise des mesures adoptées dans le cadre du rapport-préavis 2012/22 du 5 février 2013 et réponse à la résolution de Mme Laurianne Bovet et consorts souhaitant que la Municipalité rappelle aux commerçants le protocole pour interpellier des personnes qui mendient afin de faire respecter l'article 87bis du RGP.
- 2 septembre 2015 : Création de la société Epura S.A.

**Question écrite  
Dépôt**

de M. Xavier de Haller (PLR) concernant La Jetée de la Compagnie.

**Interpellation  
Dépôt**

de Mme Elisabeth Müller (Les Verts) : « L'élargissement des tunnels de Belmont concerne également les Lausannois. »

**Interpellation  
Dépôt**

de Séverine Evéquoz (Les Verts) et consorts : « Réfugiés, comment Lausanne fait-elle face ? »

**Interpellation  
Dépôt**

de Mathieu Blanc (PLR) et consorts : « Quelles suites et conséquences à l'occupation illégale de l'ancien collège de Petit-Vennes ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

**Interpellation  
Dépôt**

de Janine Resplendino (La Gauche) et consorts : « Ils sont là, n'essayons pas de les cacher. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

**Interpellation**  
*Dépôt*

de Guy-Pascal Gaudard (PLR) et consorts : « Le bureau des objets trouvés doit rester en mains publiques. »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

**Interpellation**  
*Dépôt*

de Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) et consorts : « RIE 3 : Lausanne compte-t-elle comme le Canton et assume-t-elle sa part de l'effort ? »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

**Questions orales**

- I.** Mme Florence Bettschart Narbel (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique.
- II.** M. Pierre Oberson (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Patrimoine vert.
- III.** M. Vincent Rossi (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- IV.** Mme Natacha Litzistorf (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur de Travaux.
- V.** M. Hadrien Buclin (La Gauche) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.
- VI.** M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.
- VII.** Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Marc Vuilleumier, directeur de Sports, Intégration et Protection de la population.

**Rapport s/Préavis N°  
2015/11**

**Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP).  
Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des  
prestations du Corps de police.**

***Rapporteur : M. David Payot (La Gauche)***

*Discussion (reprise)*

Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) ; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).

*Vote*

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

d'introduire un nouvel article 9 bis dans le règlement général de police de la commune de Lausanne, dont la teneur est la suivante :

« Article 9 bis

- <sup>1</sup> *La police municipale est autorisée à percevoir des frais pour ses interventions lorsqu'un administré a, par son comportement, contrevenu au droit fédéral, cantonal ou communal. Cette perception est effectuée une fois que l'éventuel jugement ou l'éventuelle ordonnance est définitif et exécutoire.*
- <sup>2</sup> *Des frais sont également perçus lorsque l'intervention de la police municipale résulte de circonstances ou de demandes particulières la rendant nécessaire.*
- <sup>3</sup> *La perception des frais est exclue pour les interventions liées à des cas de violence domestique.*
- <sup>4</sup> *Les frais peuvent être perçus sous forme d'un forfait d'un montant maximum de 3'000 francs ou sur la base des frais effectifs, calculés selon des critères comme le temps consacré, le nombre de kilomètres ou le nombre de pages.*
- <sup>5</sup> *Les frais d'intervention de la police municipale sont détaillés dans un tarif fixé par la Municipalité. Ce tarif, soumis à la ratification du département compétent, est édicté conformément aux recommandations du Conseil cantonal de sécurité (art. 18 alinéa 3b de la LOPV, Loi sur l'organisation policière vaudoise).*
- <sup>6</sup> *Des frais sont perçus auprès des organisateurs de manifestations pour les prestations matérielles fournies par les services communaux qui sont nécessaires à assurer la sécurité et l'ordre public lors de tels événements. La Municipalité fixe le tarif de ces frais.*
- <sup>7</sup> *Les manifestations politiques autorisées ainsi que celles qui présentent un intérêt pour la commune ou pour lesquelles une exonération se justifie en opportunité ne donnent pas lieu à la perception de frais. La Municipalité fixe la procédure et les critères d'exonération. »*

Rapport s/Préavis N°  
2015/17

**Projet de construction de 12 bâtiments « Minergie-P-Eco® », comprenant 88 logements, 3 zones d'activité, 2 chambres d'amis, 2 salles communes, un parking souterrain de 84 places et 23 places extérieures, sis chemin du Chalet-de-Pra-Roman. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle N° 15'323 en faveur de la Coopérative de l'habitat associatif – CODHA. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la CODHA. Acquisition de parts sociales de la CODHA par la Ville de Lausanne.**

**Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)**

Discussion

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; M. Valéry Beaud (Les Verts) qui dépose un amendement.

Amendement de M.  
Beaud – conc. N° 1  
(nvllle) – (dépôt)

Conclusion n° 1 nouvelle :  
d'amender le droit distinct et permanent de superficie, en modifiant le premier paragraphe de l'article 4 comme suit : « La superficière s'engage à réaliser (...) et 13 places extérieures », cet amendement entraînant la rectification suivante au

troisième paragraphe de l'exposé préalable : « La superficière a l'intention de faire construire, (...) et 13 places extérieures ».

*Discussion (suite)* Mme Myrèle Knecht (Soc.); M. Alain Hubler (La Gauche); Mme Elisabeth Müller (Les Verts); M. David Payot (La Gauche); Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR); Cédric Fracheboud (UDC); Jean-Luc Chollet (UDC); M. Valéry Beaud (Les Verts); M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); Mme Françoise Longchamp (PLR); Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.); M. Cédric Fracheboud (UDC); Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR); M. Valéry Beaud (Les Verts); M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP); M. Mathieu Blanc (PLR); M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP).

*Vote s/amendement Beaud* Le Conseil, par 46 oui, 30 non et 2 abstentions, **approuve** l'amendement de M. Beaud.

*Discussion sur articles DDP* M. Charles-Denis Perrin (PLR) qui intervient sur l'article 6; M. Grégoire Junod, directeur de Logement et Sécurité publique (LSP); Charles-Denis Perrin (PLR); M. Grégoire Junod, directeur de LSP.

*Vote s/concl. N° 2 (anc. Concl. N° 1)* Le Conseil, par 50 oui, 26 non et 6 abstentions, **approuve** la conclusion n°2 telle qu'amendée par la commission.

*Vote s/concl. N° 3 (anc. Concl. N° 2)* Le Conseil, par 50 oui, 26 non et 5 abstentions, **approuve** la conclusion n°3 de la commission,

Ce faisant, le Conseil **décide** :

1. d'amender le droit distinct et permanent de superficie, en modifiant le premier paragraphe de l'article 4 comme suit : « La superficière s'engage à réaliser (...) et 13 places extérieures », cet amendement entraînant la rectification suivante au troisième paragraphe de l'exposé préalable : « La superficière a l'intention de faire construire, (...) et 13 places extérieures ».
2. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie, grevant une surface de 20'002 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 15'323, sises chemin du Chalet-de-Pra Roman, en faveur de la CODHA, pour la construction de douze bâtiments comprenant au total 88 logements, trois zones d'activité, deux chambres d'amis, deux salles communes et un parking souterrain de 84 places, aux conditions figurant dans le présent préavis amendé comme suit par la commission :

#### **Article 6 – Montant de la redevance de superficie**

Surcoût des aménagements extérieurs et de la viabilisation – CFC 4  
(...)

Le coût supplémentaire effectif, étayé par des pièces justificatives, sera présenté à la superficière qui acceptera sa prise en charge par une réduction annuelle de la rente de superficie pendant 10 ans calculée selon le principe de l'annuité constante (amortissement + intérêts). Le coût supplémentaire pris en considération ne pourra toutefois pas dépasser le montant de un million huit mille francs (CHF 1'008'000.–) annoncé dans le devis général du projet. Il ne sera pas pris en compte dans le calcul des

loyers. Si le coût général du projet devait être inférieur au montant indiqué dans le préavis, la différence viendrait en déduction du remboursement effectué sur la rente jusqu'à concurrence de CHF 1'008'000.-.

3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire contracté par la CODHA par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du prix de revient de l'opération, déduction faite des 5% de fonds propres et du prêt issu du fonds de roulement de l'ARMOUP, soit au maximum CHF 12'159'000.-, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations. De manière à éviter tout doublon avec la garantie de la Confédération inhérente au crédit contracté auprès de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL), d'autoriser la Municipalité à réduire le cautionnement communal au montant maximum de CHF 7'659'000.-, dès lors que le décompte final de l'opération aura été établi et, au plus tard, six mois après l'obtention du permis d'habiter.

\_\_\_\_\_

Rapport s/Préavis N°  
2015/22

**Les communes romandes solidaires pour l'eau. Le fonds Solidarité internationale eau. Réalisation et gestion (2009 et 2013)**

**Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts)**

Discussion

M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Gianni-John Schneider (Soc.) ; Mme Janine Resplendino (La Gauche).

Vote

Le Conseil, par une majorité de oui, et quelques abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. de prendre acte du partenariat entre la Ville de Lausanne et la Communauté Urbaine de Nouakchott, des actions entreprises, de la qualité du travail réalisé sur le terrain, du sérieux du suivi du fonds et de la visibilité qu'apporte ce partenariat à la Ville de Lausanne en termes d'image ;
2. d'accepter de régulariser les dépenses déjà effectuées avec le fonds « Solidarité internationale eau ».
3. d'approuver les modifications du Règlement d'utilisation du fonds « Solidarité internationale eau » présentées par la Municipalité de Lausanne au chapitre 7.2 et amendées par la Commission.

\_\_\_\_\_

Rapport s/Préavis N°  
2015/27

**Révision complète du groupe turbine-alternateur n° 1 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey. Demande de crédit d'investissement**

**Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)**

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels (SI).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'400'000.- pour la révision complète du groupe n°1 de l'aménagement hydroélectrique de Lavey ;
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey

Rapport s/Rapport-préavis N° 2015/38

**Réaffectation et transformation de la Maison du Désert en Maison de quartier. Demande de crédit d'ouvrage.  
Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Christina Maier.**

**Rapporteur : M. Eddy Ansermet (PLR)**

Discussion

M. Eddy Ansermet (PLR) ; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Benoît Gaillard (Soc.) ; Mme Florence Bettschart-Narbel (PLR) ; M. Alain Hubler (La Gauche) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, Jeunesse et Cohésion sociale (EJCS).

Vote s/concl. n° 1

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** la conclusion n° 1 de la commission.

Vote s/concl. n° 2 à 6

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions n° 2 à 6 de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

1. d'accepter la réponse à la motion de Mme Christina Maier « Un projet pour sauver la Maison du Désert » renvoyée pour étude et rapport le 17 mai 2005 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'525'000.- pour la construction de la Maison de quartier du Désert ;
3. d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 3'400'000.- sur le Fonds du développement durable au sens des critères d'attribution définis par son règlement d'application du 25 septembre 2012 ;
4. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 après déduction du prélèvement du crédit sous chiffre 3 à raison de CHF 156'300.- par la rubrique 3306.331 du budget du Service du logement et des gérances ;
5. de faire figurer sous la rubrique 3306.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 2 ;
6. de balancer les dépenses du crédit d'étude (5610.582.598), préavis N° 2014/3 adopté le 3 avril 2014, par prélèvement sur le crédit alloué sous chiffre 2.

Clôture

La séance est levée à 20 h 25.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....